

Assemblée constituante
Secrétariat général
2 rue James-Fazy
Case postale 3919
1211 Genève 3

Genève, le 09.05.2011

Réponse à la consultation sur l'avant-projet de nouvelle constitution

Mesdames les Constituantes,
Messieurs les Constituants,

La Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE vous remercie de l'avoir sollicitée pour cette consultation. C'est avec plaisir que nous vous faisons parvenir notre position. Nous avons par ailleurs répondu au questionnaire directement en ligne.

L'économie sociale et solidaire (ESS) peut se définir comme une économie combinant engagement social et initiative économique, mettant la personne humaine au centre des activités, et replaçant l'économie dans son contexte premier. Nous entendons par là que les activités économiques sont un moyen au service d'un projet sociétal, et que l'humain est au centre de l'économie et non la recherche de la maximisation du profit.

A Genève, APRÈS-GE (www.apres-ge.ch) regroupe quelque 250 entreprises et organisations. L'adhésion à cette Chambre sous-tend l'adhésion à la Charte de l'ESS du 27 octobre 2005 validée par l'AG d'APRÈS-GE.

Une constitution ouverte, innovante et audacieuse, socle d'une société recherchant le bien-être social pour tous sans porter préjudice aux générations futures est un outil primordial et un défi passionnant. Partant des 7 valeurs définies dans notre Charte, nous sommes particulièrement attentifs à la création d'une société garante d'une économie libre et diversifiée, qui affirme la primauté de la personne sur le capital et qui reconnaisse l'importance des dimensions immatérielles (spirituelles, esthétiques, émotionnelles,...) nécessaires à son fonctionnement et à l'épanouissement de ses individus.

Tous les membres de cette société devraient pouvoir participer de manière libre, égalitaire et responsable à sa construction afin d'assurer le respect de l'individu et l'intérêt collectif. Cette société devrait favoriser la création du lien social et de l'interdépendance au plan local, régional et international. Elle devrait également favoriser le partage et la complémentarité (apprendre ensemble) en s'engageant à comprendre, respecter et valoriser les différences entre les personnes et en prohibant toute forme de discrimination. Finalement, cette société devrait reconnaître l'interdépendance des processus socio-économiques et écologiques, et privilégier un système économique qui respecte les équilibres écologiques dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle.

Alors que nous avons suivi avec intérêt les débats de l'assemblée constituante, nous avons à plusieurs reprises été marqués par la méconnaissance de ce secteur économique particulier qu'est l'ESS par un certain nombre d'élu-e-s. C'est pourquoi nous ne pouvons que regretter que notre demande d'être entendu par l'assemblée constituante du 3 mars 2010 n'ait pas connu de suite favorable, et nous nous permettons par la présente de réitérer cette demande.

Après avoir lu soigneusement l'avant-projet et avoir suivi les débats des Constituantes et des Constituants, APRÈS-GE considère que l'avant-projet dans son état actuel est inacceptable tant des avancées sociales et environnementales fondamentales de la constitution actuelle sont en recul. Nous prendrons pour exemples ici la disparition de l'obligation de promotion de l'égalité homme-femme sur le plan social, ainsi que la fin d'une interdiction claire de l'énergie nucléaire sur le plan environnemental. Ce dernier point prend un relief tout particulier à la lumière des événements tragiques qui se déroulent actuellement au Japon.

Pour une analyse détaillée sectorielle de l'avant-projet, nous nous appuyons sur les compétences des organisations de l'ESS, qui ont à notre connaissance largement participé à la consultation, que ce soit dans le secteur du logement (CODHA), de la coopération au développement (FGC), du social (Caritas, CSP), de la mobilité douce (ATE), de l'environnement (Pro Natura, Noé 21), de la formation (UOG), des loisirs et de l'animation (FCLR, FASE), de la culture, de la consommation (FRC), de la finance (Attac) ou de la santé. Cette liste n'est pas exhaustive, tant dans les différents secteurs que dans les différents acteurs qui ont répondu. La plupart de ces organisations sont membres d'APRÈS-GE.

En ce qui concerne l'économie sociale et solidaire spécifiquement, nous souhaitons rappeler qu'APRÈS-GE a déposé une proposition collective auprès de l'assemblée constituante le 11 novembre 2009 qui proposait que « *le canton et les communes veillent à créer des conditions favorables au secteur de l'économie sociale et solidaire* ». Après lecture de l'article 170 de l'avant-projet qui stipule que « *l'État veille à créer un environnement favorable à une économie libre, responsable, diversifiée et solidaire* », APRÈS-GE considère cette formulation comme appropriée pour permettre l'éclosion d'une autre économie telle que nous avons eue l'opportunité de la décrire ci-dessus.

En espérant que ces commentaires et plus largement la consultation permettront aux élu-e-s de l'assemblée constituante de continuer leur travail dans de bonnes conditions et d'améliorer le texte de l'avant-projet, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Constituantes, Messieurs les Constituants, l'expression de notre considération respectueuse.

Thierry Pellet
Secrétaire général